



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-68

Modifiant le schéma d'aménagement
et de développement révisé

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47).

Article 2

L'article suivant est inséré après l'article 5.11 du document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé :

5.11.1 Dérogation pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur le lot 223-11 à Batiscan

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur le lot 223-11 à Batiscan, et ce, aux conditions suivantes :

- le plan 5.11.1 annexé au présent règlement illustre l'emplacement et la superficie de l'agrandissement du bâtiment qui sont autorisés;
- le rez-de chaussée de l'agrandissement doit reposer sur une dalle de béton au sol et son niveau d'élévation doit se situer au dessus de la côte centenaire.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE NEUF (16 DÉCEMBRE 2009).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

ENTRÉE EN VIGUEUR

2010-08-09